



RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2015



FONDATION
GENÈVE GENEVA
PLACE FINANCIAL
FINANCIÈRE CENTER

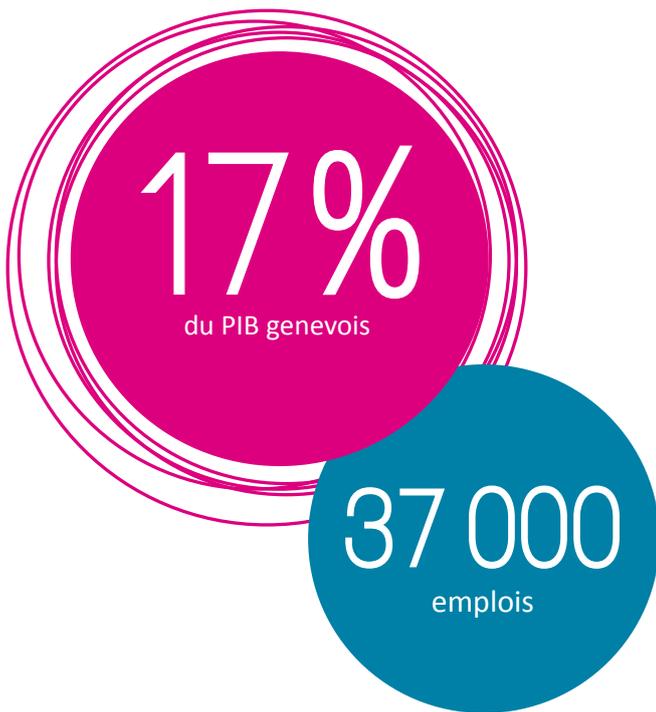
La Fondation Genève Place Financière

Créée en 1991 par les 80 banques membres de la Bourse de Genève, la Fondation Genève Place Financière est l'organe faîtière de la place financière. Générant 37'000 emplois et contribuant à hauteur de 17 % du PIB genevois, le secteur financier repose sur trois piliers : la gestion de fortune privée et institutionnelle, le financement du négoce de matières premières ainsi que la banque commerciale et de détail. Avec la présence d'activités telles que l'affrètement maritime et la surveillance, Genève bénéficie d'un centre de compétences et d'un "cluster" uniques au monde. La Fondation Genève Place Financière a pour mission essentielle de promouvoir cette chaîne de valeurs et œuvre au développement de conditions-cadres optimales pour l'ensemble des partenaires de la Place.



Sommaire

1	Message du Président	2
2	Le contexte conjoncturel	5
3	Conditions-cadres	6
	1. Pour un cadre légal et réglementaire compétitif	6
	Loi fédérale sur les services financiers (LSFin) et Loi fédérale sur les établissements financiers (LEFin) ; Initiative des Jeunes socialistes "Pas de spéculation sur les denrées alimentaires"	
	2. Pour une fiscalité attractive	8
	En Suisse	
	Fiscalité des personnes physiques	
	Fiscalité des personnes morales	
	Au plan international	
	Echange international de renseignements en matière fiscale	
4	Communication et promotion	13
	Nouvelle stratégie en matière de communication ; Evénements ; Relations avec les médias ; Partenariats et soutiens	
5	Formation	18
	Favoriser l'excellence ; Choisir un métier	
6	Conseil	22
7	Secrétariat	23
8	Commissions permanentes	24
9	La place financière genevoise en chiffres	26



1

Message du Président

Pour une place financière compétitive

Compétitivité, sécurité juridique et innovation : trois notions aussi indispensables qu'indissociables

Le présent rapport d'activité donne un aperçu des développements qui ont marqué, au cours des douze derniers mois, les principaux dossiers suivis par la Fondation Genève Place Financière (FGPF).

Au 1^{er} janvier 2016, j'ai eu le privilège de reprendre la présidence de la Fondation des mains de Nicolas Pictet, à qui je tiens à présenter ici mes plus sincères remerciements pour avoir œuvré avec engagement et conviction en faveur d'un secteur bancaire compétitif dans une période pour le moins agitée.

Au cours de l'année écoulée, la FGPF s'est attachée à renforcer son action afin de faire valoir les nombreux atouts de la place financière genevoise. En accueillant un "cluster" regroupant la gestion de patrimoine, le négoce de matières premières et son financement, l'affrètement maritime et la surveillance ainsi qu'un tissu très dense de sociétés multinationales, le canton de Genève bénéficie d'une chaîne de valeurs unique au monde. La présence d'organisations internationales, auxquelles viennent s'ajouter une recherche universitaire de haut niveau, renforce encore l'attractivité de la région.

Le succès du "cluster" genevois sort renforcé lorsque les convictions des acteurs de la Place et des autorités politiques convergent sur le constat suivant : l'activité bancaire et financière contribue à la prospérité du canton et bénéficie à l'ensemble de la population.

Dans cet esprit, la Fondation a multiplié les contacts avec nos autorités cantonales, en particulier avec les Conseillers d'Etat en charge des finances et de l'économie, respectivement M. Serge Dal Busco et M. Pierre Maudet.

Au centre du débat, on retrouve systématiquement trois thèmes clés, à savoir la compétitivité, la sécurité juridique et l'innovation. Ces notions sont indissociables les unes des autres.

La compétitivité

La place financière genevoise s'inscrit dans un monde globalisé et se trouve confrontée à des concurrentes qui mettent tout en œuvre afin d'acquérir des parts de marchés. Dans cet âpre combat, Genève et la Suisse doivent pouvoir offrir un cadre légal et réglementaire compétitif qui concerne des domaines aussi variés que la surveillance prudentielle, la capacité à attirer des talents, ainsi que la fiscalité des personnes morales et des personnes physiques. La qualité des infrastructures est également cruciale, que l'on pense au logement, à la mobilité et à la desserte aérienne.

La sécurité juridique

Dans tous les domaines évoqués ci-dessus, les acteurs économiques doivent pouvoir tabler sur un degré élevé de prévisibilité et de sécurité juridique afin de maintenir et de développer leurs activités sur notre sol.

Or, durant l'exercice écoulé, les sources d'incertitudes se sont multipliées. Sans en établir un inventaire exhaustif, on peut évoquer en particulier la mise en application de l'initiative "contre l'immigration de masse" adoptée par le peuple suisse le 9 février 2014. A l'avenir, le canton de Genève sera-t-il toujours en mesure d'accueillir les compétences de plus en plus pointues recherchées par les entreprises ?

Dans le domaine du droit bancaire, saurons-nous adopter une législation équivalente à celle en vigueur chez nos principaux partenaires commerciaux afin de favoriser à terme un accès aux marchés étrangers (cf. p. 6, Loi sur les services financiers et Loi sur les établissements financiers) ?

Le Conseil fédéral tiendra-t-il véritablement compte de cet impératif de l'accès au marché dans le cadre de ses négociations avec des Etats tiers en vue



Yves MIRABAUD
Président

d'instaurer l'échange automatique d'informations fiscales (cf. p. 11) ?

En matière de fiscalité des personnes morales, Genève parviendra-t-elle à adopter l'indispensable réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) afin de pouvoir conserver sur son territoire le "cluster" qui lui assure prospérité économique, emplois et recettes fiscales (cf. p. 9) ?

En ce qui concerne les personnes physiques, va-t-on enfin cesser de s'attaquer à l'imposition selon la dépense qui rapporte près de CHF 150 millions par année au canton de Genève (cf. p. 8) ? On peut en douter lorsque l'on considère le fait que le peuple genevois sera une nouvelle fois appelé aux urnes à ce propos le 5 juin 2016.

A cela s'ajoute que l'initiative des Jeunes socialistes "Pas de spéculation sur les denrées alimentaires" a également semé le doute parmi les négociants en matières premières, qui constituent le premier secteur économique du canton de Genève, avec une part supérieure à 20 % du PIB. Ce texte a heureusement été rejeté le 28 février 2016.

La multiplicité des dossiers sources d'insécurité juridique a plusieurs effets néfastes. Tout d'abord elle freine la venue et le développement d'entreprises pourvoyeuses d'investissements et d'emplois. Par ailleurs, ces combats mobilisent une énergie considérable, qui pourrait utilement être investie dans des projets plus constructifs et innovants.

Aux yeux de la FGPF, il est donc essentiel de pouvoir fournir des réponses positives aux nombreuses questions posées ci-dessus, pour que la place financière soit à même de valoriser ses nombreux atouts.

L'innovation

Pour la septième année consécutive, le Forum économique mondial (WEF) a décerné à la Suisse le titre de pays le plus compétitif. Toutefois, le WEF met un bémol en précisant que les milieux politiques

se doivent d'éliminer les incertitudes actuelles pour maintenir notre capacité à encourager l'innovation. L'innovation dans le domaine bancaire et financier, comme dans tous les secteurs de l'économie d'ailleurs, ne se décrète pas. Elle ne peut se développer que dans un terreau fertile, à savoir compétitif et juridiquement stable.

La place financière suisse en général et genevoise en particulier n'a pas attendu l'invention du terme "FinTech" ("Financial Technologies") pour se montrer innovante dans de nombreux domaines, des systèmes de paiement à la banque de détail, en passant par des plateformes IT accueillant de nombreux prestataires de services financiers et des applications destinées aux clients privés. La digitalisation de certaines activités est en cours et de nombreuses startups présentes à Genève se profilent, en particulier dans le secteur porteur du traitement et de la protection des données.

La FGPF, en étroite collaboration avec le Service de la promotion économique du canton de Genève et les acteurs de la Place, s'implique activement pour favoriser l'émergence à Genève d'un véritable pôle de compétence "FinTech", susceptible d'ajouter un atout supplémentaire au "cluster" local.

En conclusion, la FGPF poursuivra son engagement afin que les incertitudes liées au cadre juridique, fiscal et réglementaire, qui pèsent sur la compétitivité de notre Place, soient levées. Elle ne ménagera pas non plus ses efforts pour que l'innovation puisse contribuer à la valeur ajoutée d'un secteur bancaire et financier résolument tourné vers l'avenir. Cet engagement déterminé ne pourra se concrétiser sans la poursuite et l'intensification d'une étroite collaboration avec les autorités politiques cantonales et fédérales ainsi qu'avec les partenaires issus des milieux économiques. Qu'ils en soient par avance remerciés ici !



2

Le contexte conjoncturel

La Fondation Genève Place Financière réalise depuis 2002 une enquête conjoncturelle auprès des banques et des gérants indépendants de la Place. Les résultats obtenus reflètent leur analyse et leur perception sur la marche de leurs affaires et les perspectives pour la place financière genevoise.

Les résultats de l'enquête conjoncturelle 2015-2016 montrent que les acteurs financiers doivent faire face à une conjoncture difficile. De nombreux indicateurs relèvent toutefois une grande capacité de résilience de la place financière genevoise pour l'année 2015.

Entre 2008, début de la crise financière, et 2014, l'emploi bancaire est resté stable avec environ 19'000 collaboratrices et collaborateurs. Le premier semestre 2015 marque un fléchissement dans la courbe des effectifs puisqu'on observe une baisse de 3 % des emplois bancaires entre août 2014 et août 2015. La courbe du chômage bancaire à Genève est pourtant restée stable. Ce paradoxe s'explique par le fait que le marché de l'emploi est un indicateur différé.

Les causes de cette réduction d'effectifs sont multiples. L'attractivité d'une place financière repose sur ses talents, l'accès à ses clients et un environnement propice au développement des établissements. Or, les pressions sont de plus en plus fortes. Elles résultent notamment de la vague réglementaire. Elles sont aussi le résultat d'incertitudes liées à l'accès aux marchés étrangers, à la libre circulation des talents, et à la fiscalité des entreprises (cf. p. 9). L'insécurité juridique dans ces trois dossiers constitue un frein pour l'économie.

L'évolution des métiers bancaires est un autre phénomène à relever. Les créations d'emplois ont surtout bénéficié aux domaines de la "compliance", de la fiscalité et des risques. L'avènement des nouvelles technologies apporte également son lot de changements. La demande de la clientèle pour des services digitaux requière le recrutement de spécialistes dans l'informatique. Ces créations d'emploi visent des centres de coûts et non pas des centres de profits. Cette tendance a donc inmanquablement un effet sur les marges et contraint les banques à mieux maîtriser leurs coûts.

Dans ce contexte, Genève reste bien positionnée dans le domaine de la gestion de fortune. Les bénéfices des intermédiaires financiers restent stables ou sont en augmentation en 2015. Ceci démontre la capacité d'adaptation d'une industrie d'exportation, touchée de plein fouet par la décision de la BNS du 15 janvier 2015 d'abandonner le taux plancher entre le franc suisse et l'euro. Orientée vers l'international, la place financière genevoise ne peut opter pour la solution du repli : l'amélioration de l'accès aux marchés, en particulier européens, est primordiale. Sans elle, c'est essentiellement l'activité du "front" qui sera touchée. D'ailleurs, pour la première fois depuis longtemps, les effectifs en "front office" ont amorcé une baisse en 2015.

Il est à noter que les causes affectant les effectifs du "front" et du "back office" sont différentes. Les premiers sont menacés par l'absence d'accès aux marchés dans la mesure où le risque de délocalisation est réel. Pour les seconds, c'est la nécessité de maîtriser les coûts qui explique leur baisse.

La consolidation du secteur bancaire est un autre indice à considérer avec attention. Il s'agit d'un phénomène naturel et constant pour une place compétitive. Il faut dès lors s'attendre à la poursuite de fusions et d'acquisitions, à l'exemple de l'achat de la banque Coutts par l'Union Bancaire Privée ou encore du rachat des activités suisses de la Royal Bank of Canada par la Banque Syz en 2015. Toutefois, consolidation ne rime pas forcément avec diminution de l'emploi. En 2008, la place financière comptait 140 établissements bancaires à Genève. Leur nombre s'élève aujourd'hui à 119, mais les effectifs restent relativement stables.

L'intérêt bien compris du canton de Genève est donc de maintenir sur son territoire un maximum de compétences et de valeur ajoutée. L'enquête conjoncturelle 2015-2016 montre combien une forte conviction partagée par les acteurs de la Place et les autorités politiques est indispensable au succès de la place financière genevoise.

3

Conditions-cadres

1. Pour un cadre légal et réglementaire compétitif

■ Loi fédérale sur les services financiers (LSFin) et Loi fédérale sur les établissements financiers (LEFin)

Après une procédure de consultation mouvementée, le Conseil fédéral a publié son Message en novembre 2015 au sujet de la LSFin et de la LEFin.

La FGPF a constaté avec satisfaction que le Gouvernement a renoncé aux dispositions les plus controversées, en particulier dans le domaine de la procédure civile (renversement du fardeau de la preuve, introduction d'une "class action" selon le modèle américain, constitution d'un fonds destiné à couvrir les frais de procès des clients même lorsqu'ils n'obtiennent pas gain de cause, etc.).

De même, face à une levée de boucliers virulente dans le cadre de la procédure de consultation, le Conseil fédéral a abandonné la disposition de la LEFin consacrée à la stratégie de conformité fiscale ("Weissgeldstrategie"). Cet article entendait en effet imposer aux intermédiaires financiers des obligations de diligence supplémentaires qui ne correspondaient à aucun standard international reconnu.

Sur le principe, la Fondation est par conséquent favorable à l'adoption de la LSFin et de la LEFin.

En effet, ces deux textes contribuent à renforcer l'équivalence de la législation suisse avec les règles en vigueur chez nos principaux partenaires, à savoir les membres de l'Union européenne. Cette notion d'équivalence est notamment essentielle pour assurer un accès au marché, en particulier en ce qui concerne les clients professionnels.

Ces deux textes doivent aussi contribuer à améliorer la sécurité juridique ainsi que la prévisibilité de notre législation. Les principes contenus dans la LSFin et la LEFin sont effectivement déjà appliqués en partie en Suisse, de manière disparate à travers différentes dispositions issues de la Loi sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et dans certaines Circulaires de la FINMA (notamment la Circ. 2009 / 01). Cette tendance va sans conteste s'accroître à l'avenir, notamment par le biais de la jurisprudence.

Enfin, la LSFin et la LEFin tendent à instaurer une égalité de traitement entre les différents acteurs de la place financière suisse qui exercent une activité similaire. La concrétisation de ce principe va dans l'intérêt tant des intermédiaires financiers que dans celui de leurs clients, dont le degré de protection se voit ainsi renforcé.

A cet égard, lors de la procédure de consultation de 2014 déjà, la FGPF s'est prononcée en faveur de la surveillance des gérants de fortune indépendants. Il n'est pas contesté qu'une surveillance prudentielle constitue la règle au niveau international et que la Suisse doit se doter de dispositions dans ce domaine pour que sa législation puisse être considérée comme équivalente.

Cette surveillance doit être proportionnée à la taille et aux activités des entreprises concernées. L'adoption de règles en la matière ne doit pas conduire à imposer des charges telles à ces intermédiaires financiers qu'ils en viendraient à être exclus du marché. Le principe "one size does not fit all" reste pleinement valable dans ce contexte.

Or, aux yeux de la FGPF, le système de surveillance basé sur un organisme ad hoc au bénéfice d'une autorisation de la FINMA, tel que retenu dans le Message, remplit ces conditions et permet un traitement différencié des acteurs concernés.

Concernant les travaux parlementaires, on relèvera que la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER-E) est entrée en matière sur les deux projets de loi et a renoncé à les renvoyer au Conseil fédéral, ce que la FGPF salue. En revanche, l'Administration a été priée d'établir un rapport sur les propositions de modifications souhaitées. Sans surprise, le sujet le plus disputé demeure le système de surveillance des gérants indépendants.



Equivalence, sécurité juridique et égalité de traitement

■ Initiative des Jeunes socialistes

"Pas de spéculation sur les denrées alimentaires"

Le 28 février 2016, les citoyennes et les citoyens suisses ont été appelés à se prononcer sur une initiative des Jeunes socialistes (JUSO) visant en substance à interdire aux entreprises ayant leur siège ou une succursale dans notre pays d'investir dans des produits financiers relatifs à des matières premières agricoles et à des denrées alimentaires. La même interdiction devait également toucher les produits dérivés correspondants.

En cas d'acceptation, cette initiative aurait pu causer un tort considérable à l'activité de négoce de matières premières qui constitue le premier secteur économique du canton de Genève en termes de PIB, avec une part supérieure à 20 %. Le financement du négoce, qui représente un des piliers des activités de la place financière genevoise aurait également été touché de plein fouet par ce texte. C'est donc une chaîne de valeurs unique au monde qui aurait été mise en péril.

La FGPF s'est activement engagée dans cette campagne pour démontrer en particulier que les activités financières sur les marchés à terme ont en réalité peu d'influence sur la fixation des prix des matières premières agricoles. Ce prix dépend avant tout de facteurs macro-économiques, tels que les phénomènes météorologiques, la situation géopolitique, les choix de politiques agricoles ainsi que les

restrictions à l'exportation et à l'importation. La Fondation a insisté sur le fait que les marchés à terme permettent au contraire aux producteurs de s'assurer contre les risques inhérents aux récoltes et déploient par conséquent un effet stabilisateur, en particulier sur le prix des matières premières de base comme le maïs, le sucre et le blé.

Le peuple suisse a saisi les dangers liés à cette initiative et l'a rejetée à une majorité de près de 60 % des votants, seuls le canton du Jura et le demi-canton de Bâle-Ville l'ayant acceptée à une courte majorité.

3

Conditions-cadres

2. Pour une fiscalité attractive

■ En Suisse

La Fondation Genève Place Financière (FGPF) suit avec une attention particulière les dossiers liés au domaine de la fiscalité. En effet, la compétitivité et l'attractivité de la Suisse en comparaison internationale dépendent largement des conditions-cadres fiscales en vigueur, tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales.

Fiscalité des personnes physiques

Impôt fédéral sur les successions

Le 14 juin 2015, le peuple suisse s'est prononcé au sujet d'une initiative fédérale visant à introduire un impôt fédéral sur les successions et les donations. En substance, elle prévoyait de ponctionner un impôt de 20 % sur toutes les successions dépassant un patrimoine de CHF 2 millions et sur les donations, avec, pour ces dernières, un effet rétroactif au 1er janvier 2012.

De concert avec les autres milieux économiques, la FGPF s'est mobilisée pour lutter contre ce nouvel impôt dont les effets auraient été ravageurs, en particulier pour la transmission des entreprises d'une génération à l'autre.

Dans ce contexte, la Fondation a rappelé que les patrimoines visés sont déjà soumis à l'impôt sur le revenu et la fortune et que, à Genève en particulier, le taux marginal d'imposition sur la fortune atteint 1 % par année, ce qui constitue un record de Suisse.

Dans leur grande sagesse, les citoyennes et les citoyens de notre pays ont balayé cette initiative avec une majorité de 71 % des votants. De plus, ce texte n'a eu la faveur d'aucun canton. A Genève, le taux de refus a atteint près de 72 %, étant précisé que l'initiative n'a été acceptée dans aucun local de vote sur le territoire cantonal.

Il n'en reste pas moins que, même si elle a été sèchement refusée, cette initiative a été source d'insécurité juridique, dès la date de son lancement et jusqu'au verdict populaire, portant ainsi atteinte à l'attractivité de notre pays en matière fiscale.

Imposition d'après la dépense (forfait fiscal)

On se souviendra qu'en novembre 2014, le peuple suisse a rejeté l'initiative fédérale visant à supprimer l'imposition d'après la dépense à plus de 59 % des voix. Tous les cantons, à l'exception de Schaffhouse, se sont prononcés contre ce texte.

A Genève, le score a été encore plus parlant, dans la mesure où l'initiative cantonale visant le même but a été refusée à 68,4 %. Le contre-projet a subi un sort semblable, avec un taux de refus de 56,7 %.

Ce résultat sans appel aurait pu laisser penser que ce sujet allait disparaître de l'agenda politique, au moins pour un temps. Il n'en a malheureusement rien été.

En effet, contre toute attente, un référendum a été lancé à Genève contre la loi adoptée par le Grand Conseil en octobre 2015 et visant à concrétiser les principes fixés dans la législation fédérale dans le but de rendre plus strictes les conditions d'octroi du forfait fiscal.

Le peuple genevois sera par conséquent appelé à se prononcer le 5 juin 2016 au sujet de ce référendum.

Ici aussi, l'insécurité juridique créée à Genève bénéficie aux autres cantons suisses ainsi qu'aux nombreux Etats étrangers qui cherchent à attirer sur leur sol des contribuables aisés grâce à des mesures incitatives tout à fait comparables à l'imposition selon la dépense.

Notre canton aurait tout à perdre en cas d'exode des contribuables au bénéfice d'un forfait fiscal.

En effet, ils génèrent chaque année environ CHF 150 millions de recettes fiscales cantonales. A cela s'ajoute que ces personnes sont d'importants consommateurs de biens et de services, contribuant ainsi à la création et au maintien de nombreux emplois dans des domaines tels que la restauration, la construction, la finance, l'immobilier, etc.

Il faut donc espérer que, le 5 juin 2016, les citoyennes et les citoyens genevois sauront faire preuve de la même sagesse qu'en novembre 2014 et rejeteront massivement le référendum en question.

Initiative populaire

"Oui à la protection de la sphère privée"

L'initiative populaire "Oui à la protection de la sphère privée" (communément appelé initiative Matter, du nom de son promoteur) a été déposée en septembre 2014 avec le nombre de signatures requis. Elle propose d'ancrer la notion de protection de la sphère privée financière dans la Constitution et vise ainsi à maintenir le secret bancaire pour les clients privés en Suisse dans le domaine fiscal.

Le Conseil fédéral a recommandé le rejet de ce texte, sans y opposer de contreprojet. L'initiative a également reçu un accueil mitigé au sein de l'Association suisse des banquiers (ASB), dans la mesure où l'on pouvait craindre que ce texte impose des responsabilités supplémentaires aux intermédiaires financiers dans le domaine fiscal.

En février 2016, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) a décidé d'envisager l'élaboration d'un contre-projet. Le but de ce texte serait d'ancrer dans la Constitution la situation fiscale actuelle, tout en éliminant les éléments allant au-delà du statu quo.

La FGPF a accueilli avec réserve tant l'initiative que le contre-projet.

Plus fondamentalement, sur cette importante question de société qui concerne les relations entre les citoyens contribuables et l'Etat, il appartient avant tout au peuple suisse de se prononcer et de choisir le système fiscal qui réponde de manière la plus adéquate à ses aspirations.

Notre Canton aurait tout à perdre en cas d'exode des contribuables au bénéfice d'un forfait fiscal.

Fiscalité des personnes morales

Réforme de l'imposition des entreprises (RIE III)

Afin de répondre aux critiques dirigées au niveau international contre le système suisse d'imposition des entreprises, notre pays a lancé une vaste réforme qui vise à supprimer les statuts fiscaux spéciaux accordés à certaines sociétés. Pour des motifs inhérents au caractère fédéraliste de la fiscalité helvétique, ce projet comporte deux volets, l'un fédéral, l'autre cantonal.

Volet fédéral

A Berne, le Conseil national a achevé l'examen de la réforme fédérale. Le Conseil des Etats s'en saisira à nouveau en juin 2016. Parmi les nombreux aspects techniques du projet, on peut citer pêle-mêle :

- l'imposition des revenus issus de paiements de dividendes
- l'impôt sur les bénéfices corrigés des intérêts (NID)
- la création de "patent box" et déduction en faveur de la recherche et du développement

Certaines décisions de principe semblent déjà acquises en l'état. Par exemple, la proposition de compenser en partie les pertes de recettes fiscales par l'introduction d'un impôt sur les gains en capital privé a suscité une opposition très large. Ses chances d'aboutir sont par conséquent très minces et l'on peut s'en féliciter.

D'autres thèmes importants suscitent encore le débat. La suppression du droit de timbre d'émission sur le capital propre en fait partie. Cet impôt constitue un handicap important pour l'attractivité du marché des capitaux en Suisse et son abolition permettrait de dynamiser ce secteur. Toutefois, de fortes réticences ont été exprimées à ce propos aux Chambres fédérales, de sorte que l'on peut craindre que cette suppression bénéfique soit sacrifiée dans le cadre d'un compromis.

Parmi les mesures d'accompagnement à la RIE III, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) a proposé l'introduction d'une taxe au tonnage forfaitaire qui remplacerait l'impôt sur le bénéfice, comme cela se pratique largement dans d'autres Etats.

La FGPF soutient fermement cette démarche qui serait susceptible de permettre le développement à Genève des activités liées à l'affrètement maritime.

Dans ce dossier central pour la prospérité économique de la Suisse, le dernier mot reviendra sans doute au peuple, dans la mesure où le Parti socialiste a d'ores et déjà indiqué qu'il entendait lancer un référendum contre cette réforme.

Volet cantonal

L'état d'avancement de la réforme varie fortement d'un canton à l'autre.

Dans le canton de Vaud, les citoyennes et les citoyens ont accepté à une écrasante majorité (plus de 87 % de votes favorables) le principe d'un taux unique à 13,79 %, soutenu par un Conseil d'Etat unanime.

A Genève, le Gouvernement n'a pas encore déposé de projet de loi à cet effet, mais il est largement admis que la seule mesure efficace et viable dans la durée est la baisse du taux ordinaire de l'impôt sur le bénéfice. Le Conseil d'Etat prône un taux de 13 %. Même si le front favorable à la réforme semble beaucoup moins uni à Genève que dans le canton de Vaud, on voit mal comment le canton du bout du lac pourrait conserver un taux à 24 % après la suppression des statuts fiscaux alors que son voisin vaudois appliquerait un taux à 13,79 %. Il en va du maintien sur le territoire genevois d'un nombre important d'entreprises et de dizaines de milliers d'emplois.

On voit mal comment le canton du bout du lac pourrait conserver un taux à 24 % après la suppression des statuts fiscaux alors que son voisin vaudois appliquerait un taux à 13,79 %

Loi fédérale sur le traitement fiscal des sanctions financières

Le 18 décembre 2015, le Conseil fédéral a ouvert une consultation à propos de la Loi fédérale sur le traitement fiscal des sanctions financières. Deux aspects du projet en question ne font pas l'objet d'une contestation au sein de la place financière, à savoir :

- le fait que les sanctions visant à réduire le bénéfice et qui sont dénuées de caractère pénal soient fiscalement déductibles ;
- le fait que des commissions occultes versées à des particuliers dans les cas de corruption privée n'ouvrent pas droit à une déduction fiscale.

En revanche, la FGPF estime que les amendes, peines pécuniaires et sanctions administratives de nature financière à caractère pénal doivent rester déductibles, en vertu notamment du principe de la neutralité fiscale inscrite dans la Constitution fédérale.

A cela s'ajoute que ce projet très controversé pose des problèmes de principe quant aux limites du caractère exécutoire en Suisse de décisions prononcées à l'étranger.

A cet égard, il est incompréhensible que le Rapport explicatif ne se soit pas penché sur la question centrale de l'effet extraterritorial de certains droits étrangers, qui tend pourtant à s'accroître. Par ailleurs, aucune réserve n'a été formulée à l'encontre d'éventuelles sanctions financières prononcées de manière arbitraire par des autorités ou des juges étrangers.

On rappellera enfin qu'en vertu du droit suisse, une entreprise n'est punissable pénalement qu'au motif de son manque d'organisation et non pas à cause d'une activité coupable qui pourrait lui être imputée directement (art. 102 du Code pénal suisse). De plus, l'amende infligée à une entreprise ne peut dépasser un montant de CHF 5 millions et doit être fixée en fonction de la capacité économique de l'entreprise. On est loin des centaines de millions de francs d'amendes prononcées dans des juridictions étrangères.

La FGPF est par conséquent d'avis que ce texte hautement critiquable doit être revu en profondeur.

■ Au plan international

Echange international de renseignements en matière fiscale

Mise en place en Suisse du standard international pour l'échange automatique de renseignements

Le Parlement fédéral a ratifié l'accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers (Multilateral Competent Authority Agreement, MCAA) et a adopté en décembre 2015 la Loi fédérale sur l'échange automatique de renseignements en matière fiscale (LEAR) qui concrétise les principes fixés dans le traité multilatéral précité.

Dans le cadre des relations bilatérales avec l'Union européenne (UE) et de l'adaptation de l'Accord sur la fiscalité de l'épargne au nouveau standard international, Bruxelles a ratifié fin 2015 l'accord fiscal qui instaure l'échange d'automatique avec la Suisse. Du côté de Berne, le Conseil fédéral a adopté en novembre 2015 le Message concernant l'échange automatique de renseignements (EAR) avec l'UE. Il est prévu que cet échange ne portera pas sur des informations antérieures à 2017.

En ce qui concerne les autres Etats, le Conseil fédéral avait indiqué en 2014 déjà qu'il fallait donner la préférence aux pays qui

- entretiennent des liens économiques et politiques étroits avec la Suisse,
- offrent des possibilités de régularisation fiscale pour leurs ressortissants et
- présentent un potentiel commercial pour la place financière suisse (accès au marché).

Du point de vue de la place financière, il est également essentiel que la Suisse ne fasse pas cavalier seul dans la signature de ces traités, mais qu'elle s'assure avant leur entrée en vigueur que les principales places concurrentes (Luxembourg, Royaume-Uni, Etats-Unis, Singapour, Hong Kong, etc.) ont également procédé à des démarches similaires avec les mêmes Etats. A défaut d'un tel "level playing field", la Suisse risque fort de souffrir d'un sérieux désavantage compétitif.

Dans les faits, le premier accord de ce type a été ratifié en 2016 avec l'Australie. On doit malheureusement constater que les conditions évoquées ci-dessus n'ont pas été pleinement respectées en l'espèce, notamment en ce qui concerne le règlement du passé, l'accès au marché et l'égalité de traitement.

Les mêmes préoccupations restent pleinement valables dans le cadre de la vague de procédures de consultation lancée par le Conseil fédéral aux mois de janvier et février 2016 en lien avec des accords prévus avec Guernesey, Jersey, l'île de Man, l'Islande, la Norvège, le Japon, le Canada et la République de Corée. A cet égard, le Parlement devra

se montrer particulièrement attentif à la problématique du "level playing field" et sérieusement envisager de faire dépendre l'entrée en vigueur des accords en question de la conclusion de traités similaires avec les places financières concurrentes de la Suisse.

Assistance administrative fondée sur des données volées

En 2015, le Conseil fédéral a proposé une modification de la Loi sur l'assistance administrative en matière fiscale (LAAF) dans le but de permettre une entrée en matière sur des requêtes d'Etat tiers fondées sur des renseignements obtenus initialement par des actes punissables au regard du droit suisse (données volées), mais dont l'Etat requérant est entré en possession dans le cadre d'une procédure d'assistance administrative et en l'absence d'un comportement actif de sa part.

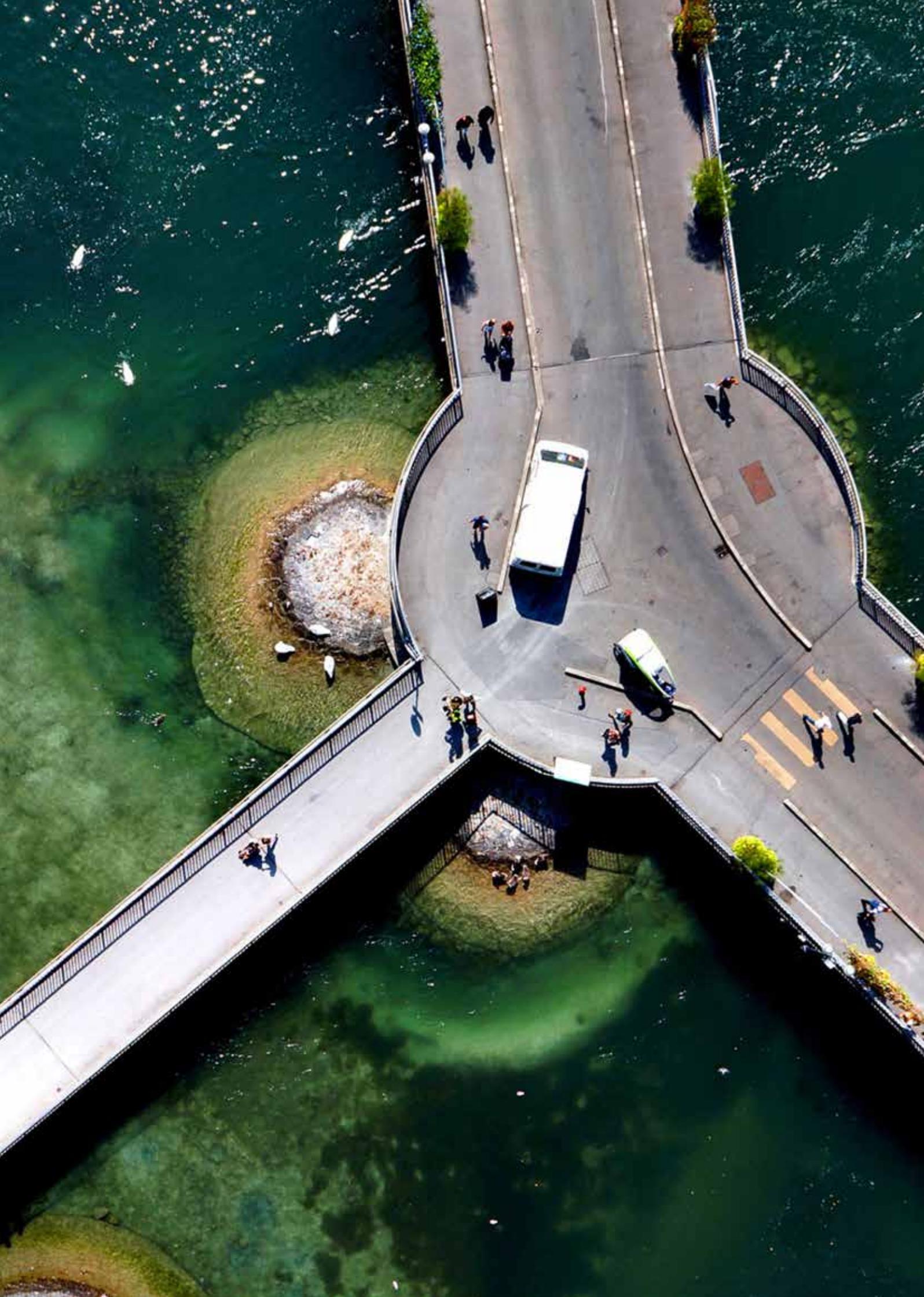
De plus, selon le projet en question, lorsque l'Etat requérant entre en possession des données via des sources accessibles au public, comme par exemple les médias, il ne fait pas non plus preuve d'un comportement actif.

Ce texte a suscité de fortes réticences lors de la procédure de consultation qui s'est achevée en décembre 2015. Par conséquent, son analyse par les Chambres fédérales a été reportée à l'automne 2016, alors qu'à l'origine, l'Administration aurait souhaité qu'il soit traité en juin 2016 déjà pour pouvoir être pris en considération dans le cadre de l'examen de la Suisse par le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (voir ci-dessous).

Examen par les Pairs du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales

Après de nombreux rebondissements, la Suisse a finalement été admise à se présenter en Phase 2 de cet examen par les Pairs, mis en place par le Forum mondial, émanation de l'OCDE. L'analyse porte sur la pratique en matière administrative telle qu'elle était en vigueur au 30 juin 2015. Aux yeux du Forum, les pierres d'achoppement restent en particulier le refus d'octroyer l'entraide sur la base de données volées ainsi que le maintien des actions au porteur.

Le verdict devrait tomber d'ici l'été 2016 et la Suisse peut au mieux espérer être considérée comme partiellement conforme. On se rappellera à cet égard que le Luxembourg avait, dans un premier temps, été jugé "non conforme", ce qui avait conduit le Grand-Duché à devoir adopter plusieurs réformes législatives.



4

Communication & promotion

■ Nouvelle stratégie en matière de communication

La mise en place de la nouvelle stratégie de communication décidée en novembre 2014 par le Conseil de la Fondation Genève Place Financière (FGPF) a été concrétisée par le lancement de son nouveau logo en septembre 2015. Soucieuse de promouvoir les jeunes talents locaux, la FGPF a confié la réalisation de sa nouvelle image au Centre de Formation des Arts Appliqués de Genève. 38 étudiantes et étudiants ont participé avec enthousiasme à ce projet entre février et mai 2015. Les réalisations présentées ont démontré une motivation et une capacité d'analyse remarquables.

En parallèle, la FGPF a lancé son nouveau site web www.geneve-finance.ch, conçu par une agence genevoise. Disponible en français et en anglais, il offre un accès rapide et facilité à des analyses pointues, à des contenus pédagogiques et des liens didactiques concernant la place financière genevoise. Grâce à cette plateforme, toutes les prises de positions de la FGPF sont diffusées et donnent l'opinion de la Place sur les principaux enjeux actuels. Des statistiques et des infographies contribuent à démontrer l'importance du secteur de la finance pour le développement de l'ensemble de l'économie. Des vidéos viennent illustrer la variété des métiers financiers et des formations bancaires.

Forte de cette nouvelle identité, la FGPF a renforcé sa visibilité et poursuit son engagement au service de la place financière genevoise afin d'en assurer la compétitivité. La concrétisation de cette nouvelle stratégie de communication se poursuivra en 2016 avec le déploiement de nouveaux outils.

FONDATION
GENÈVE GENEVA
PLACE FINANCIAL
FINANCIÈRE CENTER





■ Evénements

Les Assises de la place financière

La quatrième édition de cet événement s'est tenue le 28 mai 2015 et a rassemblé plus de 350 participants. Nicolas Pictet, Président de la Fondation Genève Place Financière (FGPF), a expliqué les défis auxquels notre Place est confrontée.

Pascal Lamia, Directeur de la Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information (MELANI) du Service de renseignement de la Confédération a quant à lui présenté l'évolution globale du cyberspace et les défis sécuritaires qui en découlent.

Enfin, Pierre Maudet, Conseiller d'Etat chargé du département de la sécurité et de l'économie, s'est exprimé sur le thème de l'innovation.

Forum "Economie numérique"

Le Forum économie numérique "Sécurité et sphère privée : enjeu capital pour les entreprises" s'est déroulé le 20 novembre 2015. La sécurité des données et la protection de la sphère privée sont des atouts stratégiques pour Genève au 21ème siècle.

Dans un environnement globalisé, à la concurrence exacerbée, la sauvegarde des patrimoines informationnels et des savoir-faire constitue un enjeu majeur pour garantir compétitivité et succès aux entreprises.

Co-organisé par le Canton de Genève, la Fédération des entreprises romandes, la Fongit et la FGPF, ce forum a contribué au développement d'une plateforme d'échanges et de formations pour appréhender les défis et opportunités que représente ce domaine pour l'attractivité de la région.

L'industrie financière est en pleine révolution. En Suisse, à Genève en particulier, la révolution réglementaire a occulté une autre révolution : celle de la technologie.



Les rencontres économiques de Genève

Initiée par la FGPF, l'Institut National Genevois et l'Investment Strategist Association of Geneva (ISAG), cette conférence grand public a permis d'accueillir Thomas J. Jordan, Président de la Direction générale de la Banque Nationale Suisse (BNS). Ce dernier est intervenu, devant plus de 400 personnes, sur le thème "Politique monétaire et place financière suisse".

Après avoir rappelé le lien fort existant entre les objectifs de la BNS et ceux du secteur financier, M. Jordan a évoqué la nécessité d'assurer la stabilité de ce dernier, en proie ces dernières années à des chocs venant principalement de l'étranger.



Conférence annuelle FGPF et GFRI "Can Financial Engineering Cure Cancer ?"

Le Prof. Andrew Lo fait sans conteste partie du cercle très fermé des économistes les plus en vue du moment. En 2012, il a figuré dans le palmarès des 100 personnalités les plus influentes selon le "Time Magazine".

Il est surtout Professeur à la prestigieuse MIT Sloan School of Management sise à Boston, où il dirige notamment le laboratoire d'ingénierie financière.

A l'invitation du Geneva Financial Research Institute (GFRI), de l'Université de Genève et de la Fondation Genève Place Financière, le Prof. Andrew Lo a présenté en juin 2015 une brillante conférence devant un auditoire conquis sur le thème "Can Financial Engineering Cure Cancer ?" ou, en français, "L'ingénierie financière peut-elle guérir le cancer ?".

■ Relations avec les médias

Le 13 octobre 2015, la Fondation Genève Place Financière (FGPF) a convié les représentants des médias suisses et étrangers à sa traditionnelle conférence de presse.

Cet événement a bénéficié d'un large écho dans la presse genevoise, mais aussi auprès des médias alémaniques et internationaux. L'intérêt des journalistes s'est surtout concentré sur trois thèmes : l'importance de développer le "cluster" local et d'accéder aux marchés étrangers ; l'évolution des effectifs bancaires et des actifs sous gestion (cf. p. 5) ; la nécessité de maintenir une fiscalité attrayante tant pour les personnes physiques (cf. p. 8) que pour les personnes morales (cf. p. 9).

Ces sujets ont été respectivement présentés par Nicolas Pictet (Président), Edouard Cuendet (Directeur) et Xavier Oberson (membre du Conseil). Un message commun a sous-tendu ces trois interventions : l'insécurité

juridique est un frein à la compétitivité de la place financière genevoise. A cet effet, l'engagement déterminé des Autorités en faveur de conditions-cadres attractives demeure primordial.

A cet égard, la Fondation Genève Place Financière soutient la volonté du canton d'être plus présent à Berne, comme cela ressort des orientations définies dans la stratégie économique cantonale 2030 par le Département genevois de l'économie.

En effet, c'est dans la capitale que les autorités cantonales peuvent au mieux influencer les dossiers. La réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) (cf. p. 9), en est un exemple.

■ ■ La réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) est vitale pour la place financière genevoise et ses activités de négoce en matières premières.



■ Partenariats et soutiens

Union des intérêts de la Place Financière lémanique (UIPF)

La FGPF fournit un soutien administratif et logistique à cette association à but non lucratif. L'UIPF a pour mission de :

- soutenir la place financière lémanique en mettant en évidence son impact sur l'emploi, le soutien à la consommation et sur la qualité de vie ;
- faire prendre conscience à ses membres et au grand public du rôle que joue la place financière dans l'économie cantonale et dans le financement de l'état social.

Divers événements, gratuits, sont proposés aux membres, notamment :

- L'Assemblée générale : le 11 mai 2015, Stéphane Tanner, expert fiscal diplômé, a tenu une conférence sur le thème "Initiative fédérale sur les successions : entorses au droit fiscal et au fédéralisme !".
- Une conférence-débat : cet événement annuel a eu lieu le 22 septembre 2015. Pierre Poncet, Président de la Chambre de commerce, d'industrie et de services de Genève (CCIG), s'est exprimé sur le thème "Place financière : l'espoir au bout du tunnel ?".
- Enfin, l'UIPF propose à ses quelques 2'200 membres une dizaine de "newsletters" par année, abordant autant de sujets économiques.

Sustainable Finance Geneva (SFG)

La FGPF soutient avec conviction depuis 2008 l'association Sustainable Finance Geneva. Grâce à cette structure, Genève renforce sa place de leader mondial dans ce segment particulièrement novateur.

En rassemblant les acteurs des domaines d'activités variés de la finance durable, SFG offre une plateforme large qui permet une meilleure compréhension du secteur et de ses complémentarités. Les activités concernées sont notamment les suivantes : l'Investissement Socialement Responsable (ISR), la recherche ESG ("Environmental, Social and Governance"), la microfinance et l'impact investing, l'entreprenariat social ou encore la philanthropie.



ÉVÈNEMENT

Fondation pour Genève : "Genève à la rencontre des Suisses"

La Fondation Genève Place Financière a parrainé l'exposition itinérante "Genève à la rencontre des Suisses", célébrant les 200 ans de l'entrée de Genève au sein de la Confédération.

Au printemps 2015, un bus-exposition, conçu avec le dessinateur Zep, a sillonné 45 villes de notre pays, ainsi que le Liechtenstein et la France voisine, afin de présenter des expositions et événements sur la Genève internationale et son impact sur le quotidien de chaque Suisse. Cette opération a rencontré un vif succès auprès du public et dans les médias.

5

Formation

■ Favoriser l'excellence

La place financière genevoise est une place internationale. Elle peut s'enorgueillir de regrouper des activités très variées allant de la banque de détail au commerce de matières premières en passant par la gestion de fortune. Cette variété lui permet d'atteindre une taille critique et de bénéficier d'une grande notoriété. Pour pouvoir se mesurer à ses concurrentes, elle n'a qu'une voie possible : celle de la spécialisation et de l'innovation. Ceci implique une qualité sans faille que seuls des collaborateurs bien formés sont à même de livrer.

C'est pourquoi la Fondation Genève Place Financière (FGPF) a inscrit la formation très haut dans la liste de ses priorités. Même si elle ne joue pas elle-même le rôle de formateur, elle veille à ce que l'offre réponde aux exigences concrètes du terrain avec l'aide de ses deux commissions de formation (la Commission stratégique des compétences bancaires et la Commission technique RH / F). Par ce biais, elle couvre un large spectre : de l'apprentissage à la recherche fondamentale.

L'apprentissage : une voie à favoriser

La filière de l'apprentissage a largement contribué au succès économique de la Suisse et fait l'objet d'une grande admiration à l'étranger. Or, à Genève, seuls 5 % des élèves quittant le Cycle d'orientation empruntent directement cette voie. Cette formation mérite d'être mieux valorisée.

C'est pourquoi la FGPF salue le Plan d'action du Département genevois de l'instruction publique (DIP). Ce plan prend en compte les demandes formulées par le secteur bancaire, soit en particulier un allègement des démarches administratives et une meilleure adéquation aux besoins des entreprises.

La création d'un CFC bilingue français-anglais à la rentrée 2015, soutenu par les banques de la Place, constitue une illustration des pistes à favoriser. Les efforts déployés en la matière sont payants.





Formation universitaire : vers un renforcement du partenariat public-privé

La réputation de l'Université de Genève n'est plus à faire. Elle figure en bonne place dans le classement de référence établi par l'Institut Jiatong de Shanghai.

Afin de renforcer encore le dynamisme de l'Alma Mater, le nouveau Recteur, Yves Flückiger, a exprimé dès son entrée en fonction sa volonté de collaborer plus étroitement avec le secteur privé, ce dont la FGPF ne peut que se réjouir. Relevons au passage que dans certains domaines les liens entre l'Université et la place financière existent de longue date.

On peut citer en particulier le Centre de droit Bancaire et Financier ainsi que le Global Finance Research Institute (GFRI).

Plus récemment, l'Institut suisse de recherche sur les matières premières a vu le jour à Genève, reflet d'une prise de conscience de l'importance pour tout l'Arc lémanique du secteur du négoce de matières premières.

Soutien au Geneva Financial Research Institute (GFRI)

Les recherches menées par cet institut sont multi-disciplinaires et encouragent les synergies entre la Geneva School of Economics Management (GSEM) et les facultés de droit, psychologie et sciences de l'éducation.

La FGPF décerne chaque année le Prix Genève Place Financière pour la meilleure moyenne du Master en Gestion de patrimoine, et parraine les "Finance Seminar Series" tout au long de l'année universitaire. Maxime Auberson est le lauréat 2015 grâce à son mémoire intitulé "Inverse covariance matrix regularization for minimum variance portfolio".

Participation au Conseil de l'Institut Supérieur de Formation Bancaire (ISFB)

Depuis près de 30 ans, l'ISFB joue un rôle majeur dans le développement des compétences et le maintien de la compétitivité de la place financière genevoise.

La Fondation Genève Place Financière y participe activement grâce à la présence de Michel Juvet à la présidence et de Blaise Goetschin à la vice-présidence. Edouard Cuendet, Directeur de la FGPF, est également membre du Conseil de cet institut.

Formation continue : une responsabilité entrepreneuriale

Le fait de recruter les meilleurs talents ne suffit pas pour assurer le succès d'un établissement bancaire ou financier. L'excellence est une notion qui se cultive tout au long d'une carrière.

La formation continue permet de maintenir à jour les connaissances des collaboratrices et des collaborateurs.

Elle peut prendre les formes les plus diverses : formation dans des instituts spécialisés ou en interne, en cours ex cathedra ou par e-learning.

Toutefois une tendance claire se dégage : l'industrie attend des formations courtes, souvent à la carte, qui font appel à des formateurs issus du terrain, mieux au fait des nouvelles technologies et des réglementations en vigueur et à venir.

■ Choisir un métier

La FGPF, à travers notamment son site internet, a pour vocation d'être un relais d'informations proactif sur les formations et les métiers dans les secteurs bancaire et financier.

Pour ce faire, la Fondation développe des supports didactiques destinés aux responsables RH et formation, au personnel bancaire désireux de se perfectionner, ainsi qu'à toute personne souhaitant entamer une carrière bancaire. De plus, elle participe à des événements présentant les métiers et les formations bancaires.

Cartes des formations



Le secteur financier offre un univers varié et de multiples opportunités professionnelles. Il n'est pas toujours facile de choisir la filière de formation correspondant à ses envies et au métier envisagé.

Afin d'offrir une vision plus claire, la FGPF publie des cartes de formation, selon les thématiques suivantes :

- Economie et finance
- Gestion
- Opérations bancaires
- Compliance, juridique, Fiscalité et comptabilité
- Négoce international de matières premières

Ces cartes répertorient les formations certifiantes et diplômantes selon trois filières de formation : études supérieures à plein temps, études supérieures en emploi, et formation continue.

Référentiels de compétences

La Fondation Genève Place Financière est la seule entité à Genève à établir des référentiels de compétences des métiers bancaires. A cet effet, elle fait appel aux spécialistes métiers des établissements bancaires de la place.

Les membres de la Commission technique Ressources Humaines et Formation de la FGPF font office de relais auprès des banques.

La FGPF publie des référentiels de compétences pour les métiers suivants :

- Assistant de gestion
- Compliance officer
- Conseiller clientèle commerciale
- Fichier central
- Financial planner
- Métiers des opérations
- Portfolio manager
- Product manager
- Relationship manager en trade finance
- Relationship manager
- Risk management officer
- Spécialiste en opérations documentaires
- Spécialiste en sélection de fonds
- Transactions et Collateral officer en trade finance

Cité des métiers et de la formation

La Fondation Genève Place Financière (FGPF) a présenté les métiers et les formations dans le monde de la banque et de la finance à la Cité des Métiers du 3 au 8 novembre 2015. Le stand, conçu par un groupe de travail composé de responsables RH et formation des banques formatrices de Genève, se voulait ludique et didactique (voir illustrations).

Il a permis aux visiteurs de parcourir une rue du quartier des banques à travers laquelle ils ont découvert les métiers, les formations et les grands enjeux du secteur.

Sur les immeubles, différents messages ont guidé les visiteurs vers les métiers de la banque, les formations pour y parvenir ou encore des grandes thématiques propres au secteur comme la responsabilité sociale et la banque citoyenne.

Des spécialistes des différents secteurs de la banque, des apprentis, des responsables en ressources humaines ainsi que des responsables de formations bancaires ont répondu sur place à toutes les questions des intéressés.

Le stand a rencontré un grand succès, et a attiré plus de 3'000 visiteurs, soit quatre fois plus que lors de l'édition précédente en 2012.

Les objectifs fixés par la FGPF et les banques partenaires, tant au niveau de la fréquentation que de la qualité des échanges entre les visiteurs et les collaborateurs bancaires, ont donc été largement atteints.



EVÉNEMENT

Zoom métiers Banque et Finance 2015

Organisé par l'Office de l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), les Zooms Métier invitent des professionnels et des apprentis à présenter leur métier et à répondre aux questions des jeunes visiteurs.

La FGPF y participe traditionnellement pour représenter le secteur bancaire et financier.



Conseil

La Fondation Genève Place Financière, créée en 1991 par les 80 banques membres de la Bourse de Genève, a pour objectif de favoriser le développement et le rayonnement de la place financière lémanique. Conduisant son action au bénéfice de l'ensemble des acteurs de la Place, son Conseil se veut représentatif de la diversité de cette dernière.

Banques commerciales et de gestion

Nicolas Pictet *	Associé-gérant, Banque Pictet & Cie SA
(Président jusqu'au 31.12.2015)	
Yves Mirabaud *	Président du Conseil d'administration, Mirabaud & Cie SA
(Président depuis le 01.01.2016)	
Marc Pictet *	Associé-gérant, Banque Pictet & Cie SA
(Vice-Président depuis le 01.01.2016)	
Christophe Hentsch	Associé-gérant, Banque Lombard Odier & Cie SA
Guy de Picciotto *	Président du Comité exécutif, Union Bancaire Privée, UBP SA

Banques cantonales

Blaise Goetschin *	Président de la Direction générale, Banque Cantonale de Genève
Pascal Kiener	Président de la Direction générale, Banque Cantonale Vaudoise

Grandes banques

Jean-François Beausoleil *	Directeur régional Genève, UBS SA
Serge Fehr * (jusqu'au 16.03.2016)	Responsable région Genève, Managing Director, Credit Suisse SA
Pascal Besnard * (depuis le 16.03.2016)	Responsable région Genève, Managing Director, Credit Suisse SA

Banques en mains étrangères

Benoît Dumont *	Président du Conseil d'Administration, JP Morgan (Suisse) SA
Franco Morra	Président Directeur Général, HSBC Private Bank (Suisse) SA

Partenaires

Robert-Philippe Bloch	Président de l'Association vaudoise des banques
Pierre Bongard	Ancien Président de l'Ordre Genevois de la Chambre Fiduciaire
Xavier Oberson	Avocat chez Oberson Abels SA
Antonio Palma (jusqu'au 16.03.2016)	Associé et CEO de Mirabaud & Cie SA, Président de l'Institut Supérieur de Formation Bancaire et de la Commission stratégique des compétences bancaires de la FGPF
Michel Juvet (depuis le 16.03.2016)	Associé-gérant, Bordier & Cie, Président de l'Institut Supérieur de Formation Bancaire et de la Commission stratégique des compétences bancaires de la FGPF
Jacques-Olivier Thomann *	Ancien Président de la Swiss Trading & Shipping Association (STSA)

* Membres du Bureau

7

Secrétariat

Le Secrétariat assure la bonne exécution des axes prioritaires définis par le Conseil.

Direction, comptabilité et administration générale

Edouard Cuendet Directeur
Martine Haeuw Assistante

Communication

Chantal Bourquin Responsable, Membre de la direction

Promotion et formation

Sandrine Lamielle Cheffe de projet

Services généraux

Emmanuel Barciella Responsable

SURVEILLANCE FINANCIÈRE

- Les fonds de la Fondation Genève Place Financière sont gérés par UBS SA.
- La comptabilité est tenue par la Société fiduciaire d'expertise et de révision SA (SFER), Genève.
- L'organe de révision est la société Verifid SA, Genève.
- Les comptes 2015 ont été approuvés lors de la séance du Conseil du 16 mars 2016.
- La Fondation Genève Place Financière est une fondation reconnue d'utilité publique.
- La Fondation Genève Place Financière est soumise à la supervision de l'Autorité cantonale de surveillances des fondations et des institutions de prévoyance, Genève.

REPRÉSENTATIONS EXTERNES

La Fondation Genève Place Financière siège dans de nombreuses commissions ou conseils externes, notamment :

- La commission "Retail banking" de l'Association suisse des banquiers
- Le groupe de travail "Public affairs" de l'Association suisse des banquiers
- Le Conseil de Fondation de Genève Tourisme
- La Commission stratégique de la Promotion économique
- Le Conseil de l'Institut Supérieur de Formation Bancaire
- Le Groupe de coordination des activités promotionnelles de Genève



Commissions permanentes

■ Commission stratégique des compétences bancaires

La Commission stratégique, composée de membres de la Direction d'établissements bancaires de la place financière lémanique, est l'organe de la réflexion stratégique de la Fondation Genève place Financière (FGPF) en matière de formation. Cette commission se réunit notamment pour :

- élaborer des stratégies pour le développement des compétences bancaires de la Place lémanique ;
- promouvoir ses actions et ses supports en Suisse romande ;
- collaborer avec la Commission Formation de l'Association suisse des banquiers (ASB) ;
- rencontrer à intervalle régulier le Chef du Département de l'Instruction Publique (DIP) et ses principaux collaborateurs en charge des dossiers de formation continue ;
- approuver les projets d'actions de formation de la FGPF et valider leur bonne exécution ;
- valider et modifier le règlement relatif à l'accréditation par la FGPF des formations financières et bancaires, et à la reconnaissance cantonale de titres du DIP.

Les membres sont :

Antonio Palma (Président jusqu'au 16.03.2016)	Mirabaud & Cie SA
Michel Juvet (Président depuis le 16.03.2016)	Bordier & Cie
Jean-Luc de Buman (Vice-Président)	SGS SA
Anita Belitz-Krasniqi	Swiss Finance Institute
Roger Bommer	Banque Lombard Odier & Cie SA
Edouard Comment	Union Bancaire Privée, UBP SA
Edouard Cuendet	Fondation Genève Place Financière
Christian Donzé	Banque Cantonale Vaudoise
Dominique Fasel	Association vaudoise des banques
Claire Hébert Stauss	BNP Paribas (Suisse) SA
Thierry Lacraz	Banque Pictet & Cie SA
Joan Merino	UBS SA
Olivier Mooser	Groupe Raiffeisen
Vincent Nicole	Credit Suisse SA

■ Commission technique RH / Formation

La Commission technique RH / F est composée de Responsables Ressources Humaines et Formation d'établissements bancaires de la place financière lémanique. C'est un groupe consultatif qui exprime les besoins en formation bancaire et financière.

Cette commission se réunit notamment pour :

- orienter sur les besoins et les attentes des établissements bancaires en matière de formation ;
- vérifier le contenu des référentiels de compétences établis par les spécialistes métiers ;
- vérifier des demandes d'accréditation de formations financières et bancaires, et à la demande du Département de l'instruction publique, préavis des demandes de reconnaissance cantonale de titre ;
- proposer des projets d'action à la Commission stratégique, ou répondre aux sollicitations de cette dernière.

Les membres sont :

Edouard Cuendet (Président)	Fondation Genève Place Financière
Stéphanie Bachofner (jusqu'au 12.04.2016)	Banque Julius Baer & Cie SA
Mathieu Bischof (depuis le 08.10.2015)	CA Indosuez (Suisse) SA
Christian Brunet	UBS SA
David Detrey	Banque Pictet & Cie SA
Anaïs Frey	Banque Syz & Co SA
Maryse Gabbay	Credit Suisse SA
Antoni Gori	Banque Cantonale Vaudoise
Robert Guignard (jusqu'au 12.04.2016)	Banque Raiffeisen d'Arve et Lac
Ofra Hazanov	Banque Privée Edmond de Rothschild SA
Romaine Jordan	Banque cantonale de Genève
Stefania Mendez (jusqu'au 08.10.2015)	CA Indosuez (Suisse) SA
Nathalie Perez (jusqu'au 08.10.2015)	HSBC Private Bank (Suisse) SA
Tony Quilleret	Union Bancaire Privée, UBP SA
Fabien Smadja	Mirabaud & Cie SA

■ Commission des papiers-valeurs et dérivés

La Commission des papiers-valeurs et dérivés représente les membres romands de la Bourse suisse au sein de la commission des papiers-valeurs de Zurich. La Commission débat notamment des règles de trading, des réglementations, des directives, des nouvelles versions informatiques, ainsi que des orientations stratégiques de la SIX Swiss Exchange.

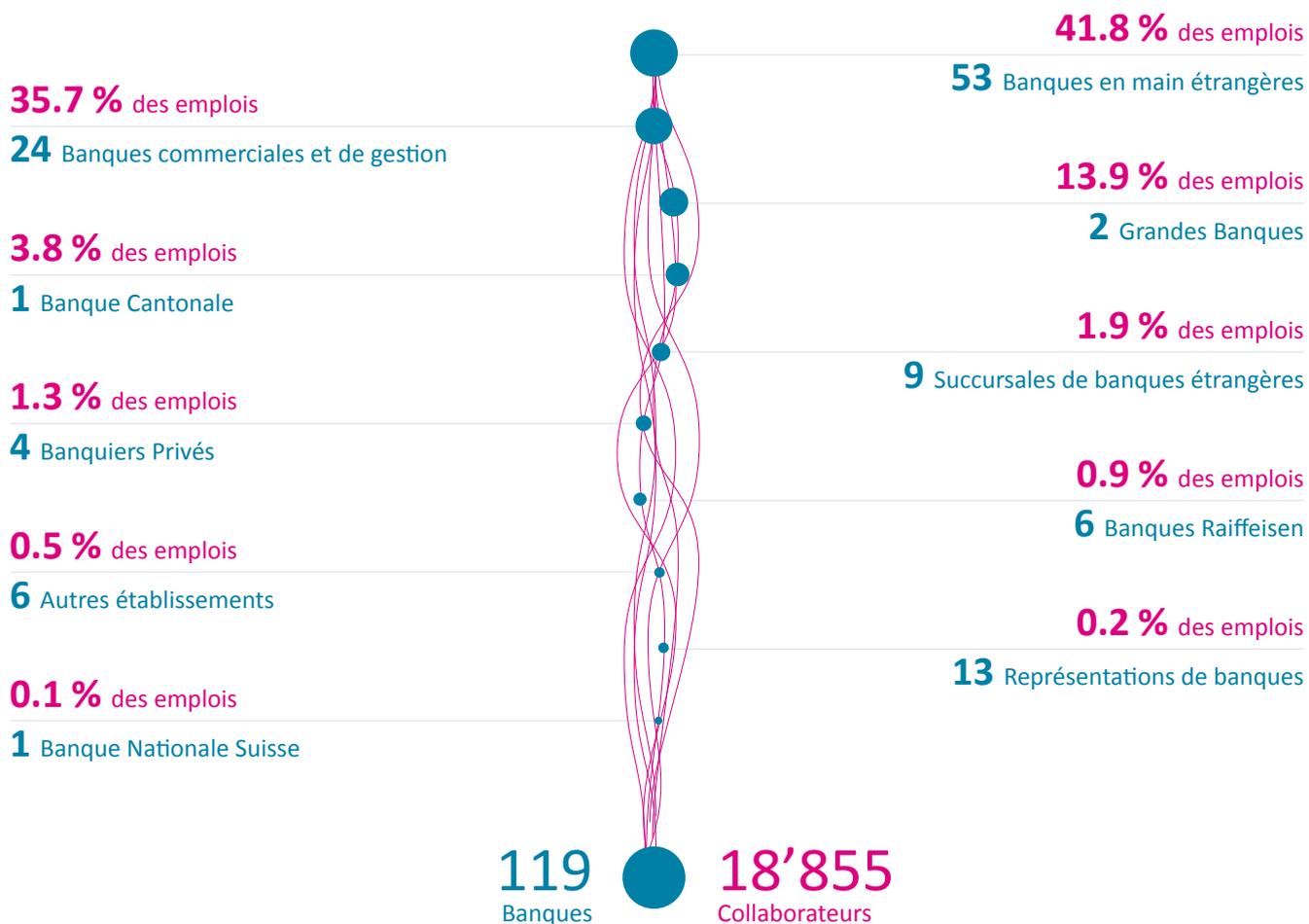
Les membres sont :

Gery Brodier	Banque Privée Edmond de Rothschild SA
Xavier Gende	Banque Pictet & Cie SA
Claude Magnin	Banque Lombard Odier & Cie SA
Jean-Nicolas Muff	Banque Cantonale Vaudoise
Alexander Neil	EFG Bank
Pierre-Yves Piccand (depuis le 01.10.2015)	Banque Cantonale de Genève
Alain Privat (jusqu'au 01.10.2015)	Banque Cantonale de Genève
Robert-Wells Quinlan	Union Bancaire Privée, UBP SA

9

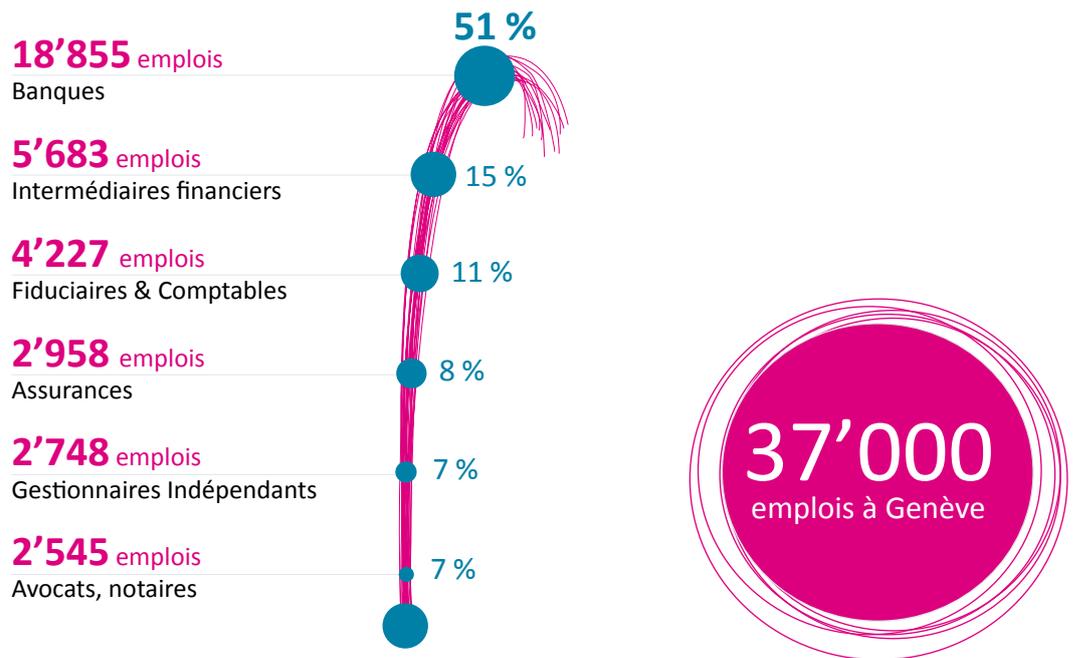
La place financière genevoise en chiffres

■ Les banques de Genève

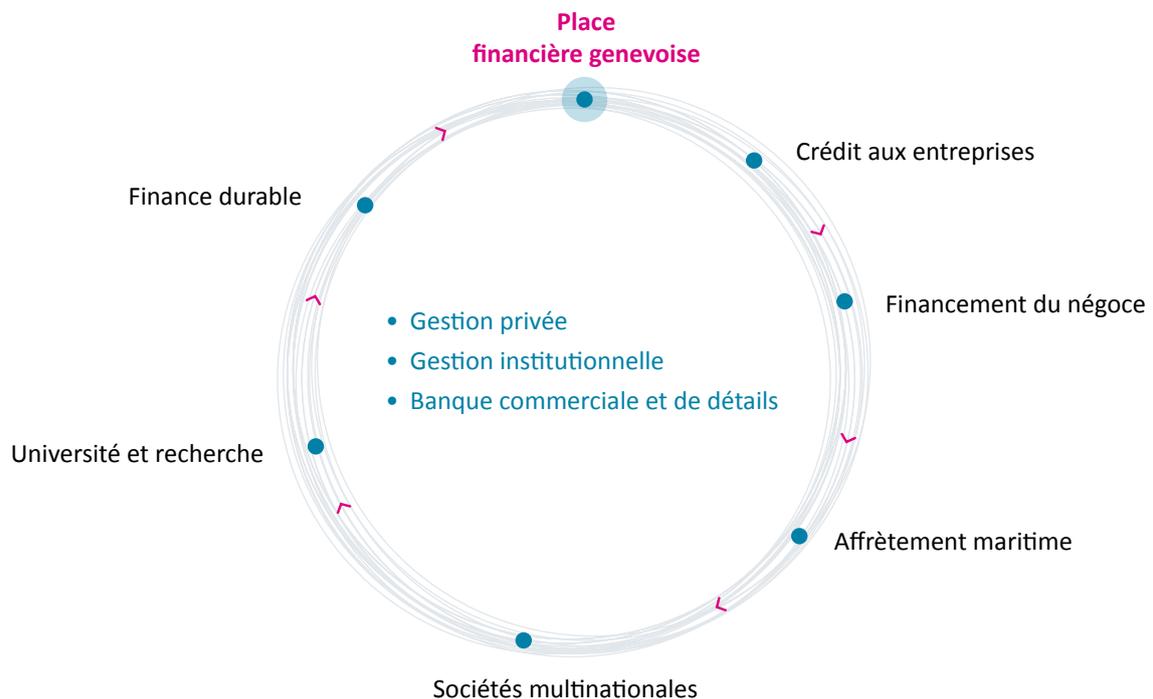


Sources : BNS ; FINMA, REG - Répertoire des Entreprises du canton de Genève - septembre 2015

■ Les emplois de la place financière genevoise



■ L'effet cluster



Héritière d'une tradition remontant à plus de 500 ans et fondée sur une éthique rigoureuse, la place financière genevoise jouit d'un rayonnement international. Avec la présence d'activités telles que l'affrètement maritime et la surveillance, Genève bénéficie d'un centre de compétences et d'un "cluster" uniques au monde. La gestion de fortune permet notamment d'assurer le substrat nécessaire au financement du négoce de matières premières et aux crédits. Ceux-ci favorisent le développement d'autres services comme l'affrètement maritime et l'inspection. Ces derniers contribuent, à leur tour, à attirer de nombreuses sociétés multinationales. Enfin, cette chaîne de valeurs unique renforce la qualité des universités et de la recherche et fait de Genève un acteur incontournable de la finance durable.

Impressum

Rédaction

Fondation Genève Place Financière

Photographies

Fondation Genève Place Financière

Graphisme

François Dumas, DREAMaxes, Genève

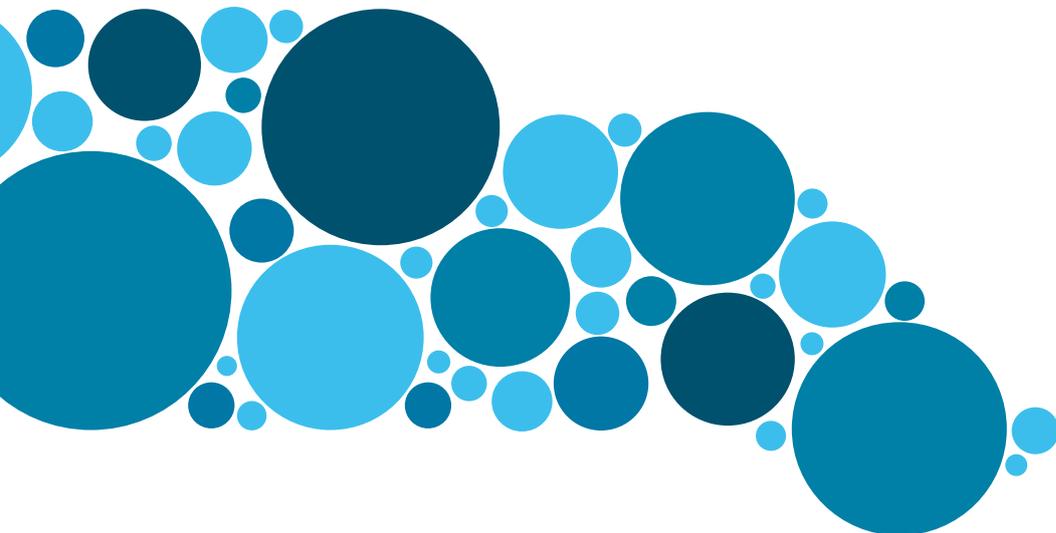
Traduction anglaise

Viviane Lowe, Translation + training, Versoix
Interserv SA, Lausanne

Impression

Imprimerie Lenzi, Genève

Le rapport annuel 2015 est également disponible en français et en anglais sur
www.geneve-finance.ch



Fondation Genève Place Financière

Chemin Rieu 17
CH - 1208 Genève

T +41 (0)22 849 19 19

F +41 (0)22 849 19 20

www.geneve-finance.ch
info@geneve-finance.ch